

MAISON INDIVIDUELLE

BESOIN D'UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ?

NOUS AVONS LA SOLUTION !

« PROBAT DO » GARANTIT LES DÉSORDRES
DE NATURE DÉCENNALE AFFECTANT
VOTRE MAISON INDIVIDUELLE



 [april.fr](https://www.april.fr)

L'assurance en plus facile.


april

PROBAT DO : Un contrat conçu spécialement pour assurer pendant 10 ans les désordres liés à la construction de votre maison individuelle.

L'OBJET DU CONTRAT

- Rénovation d'une maison individuelle située en France (hors DOMTOM) dont le coût est compris entre 60 000 € et 500 000 €
- Construction d'une maison individuelle située en France (hors DOMTOM) dont le coût est compris entre 80 000 € et 500 000 €

LES GARANTIES DU CONTRAT

- ▶ Dommages Ouvrage
- ▶ Constructeur Non Réalisateur
- ▶ Bon Fonctionnement
- ▶ Dommages immatériels consécutifs
- ▶ Dommages aux existants

UNE SOUSCRIPTION SIMPLIFIÉE

Le minimum de justificatifs est à fournir pour la souscription du contrat. La transmission du dossier complet est effectuée intégralement par voie électronique.

N'hésitez pas, contactez-nous afin d'obtenir un devis gratuit.

VOTRE CORRESPONDANT

april | partenaires

Siège Social - 15 rue Jules Ferry
BP 60307 - 35303 Fougères - France
02 99 95 00 00 (prix d'un appel local depuis la métropole)
www.april.fr

SASU au capital de 81 683 € - RCS Rennes 349 844 746
Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS
sous le n° 07 024 083 (www.oriass.fr)
Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution
61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.



L'assurance en plus facile.